

## PROGRAMME - HORAIRES

Le rallye de régularité sportive reprend l'ensemble du règlement particulier du 4° ALERIA HISTORIC RALLY « ASPHALT » VHC 2024 de support.

### ARTICLE 1. ORGANISATION

- Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

L'Association Sportive Automobile RESTONICA, organisateur administratif et le comité d'organisation « SCUDERIA ORIENTE » du ALERIA HISTORIC RALLY, organisateur technique, organisent avec la Ville d'ALERIA, le 4° ALERIA HISTORIC RALLY "Asphalt". Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Corse et par la FFSA sous le permis d'organiser :

- FFSA Permis d'organisation : N° 297 en date du 12/04/2024

- Ligue Corse du Sport automobile Permis d'organisation : N°03/RH/2024 en date du 20/03/2024.


#### 1.1 OFFICIELS

- Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

#### 1.3. VERIFICATIONS

##### ➤ LIEUX et HORAIRES

CORSTYRENE – 4270 Route d'Antisanti – 20270 ALERIA

 N 42°6'46.901 E 9°28'39.061

Les équipages engagés régulièrement engagés devront consulter le site internet [www.aleriarally.fr](http://www.aleriarally.fr) pour prendre connaissances ;

- De la confirmation de leur engagement
- De leur horaire de convocation pour les vérifications administratives et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter du mercredi 29 mai 2024.

L'horaire de convocation d'un équipage pourra être modifié suivant demande auprès du secrétariat par mail à l'adresse [aleriahistorically@gmail.com](mailto:aleriahistorically@gmail.com)

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives.

##### Les documents suivants seront vérifiés :

- Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité,
- Licence du concurrent en cours de validité, ou titre de participation
- Certificat d'immatriculation de la voiture (carte grise)
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de Régularité Historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.

Signature du formulaire d'engagement par le concurrent, le pilote et le copilote – attestation sur l'honneur de la conformité de tous les documents.

#### 1.3.4 BRIEFING

- Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera remis lors des vérifications administratives et publié sur le P.O.A. (panneau officiel d'affichage) – SPORTITY et sur la page officielle du rallye ALERIA HISTORIC RALLY.

### ARTICLE 2. ASSURANCES

- Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

**2.1** Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec sa propre assurance :

- en cas de sortie du parc fermé,

- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

**ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES**

**3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5** Tout concurrent qui désire participer au 4<sup>ème</sup> rallye de régularité historique sportif ALERIA HISTORIC RALLY « Asphalt » doit adresser au secrétariat du rallye le dossier d'engagement, accompagnée des droits d'engagement, avant la date de clôture.

- **La date de clôture des engagements est fixée au 20 mai 2024 à 23h59 HEC.**

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : **“haute, intermédiaire, basse”**.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

**Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.** (A moduler en fonction du nombre de VHC, VHRS et VMRS)

**3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés à :**

Concurrents VHRS	Publicité facultative de l'organisateur	
	Avec	Sans
ALERIA HISTORIC RALLY « Asphalt »	1250 Euros	2500 Euros

*\*En plus des droits d'engagement, une caution de 300 euros sera demandée aux concurrents pour le système de géolocalisation.*

**Le paiement des droits d'inscriptions se fera soit :**

- Par chèque** : à l'ordre de **SCUDERIA ORIENTE** et envoyé à l'adresse du secrétariat du rallye :
- Par virement bancaire sur le compte de la SCUDERIA ORIENTE – CREDIT AGRICOLE\*** :

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
<b>RIB</b>	12006	00022	82105421180	67
<b>IBAN</b>	FR76 1200 6000 2282 1054 2118 067		<b>BIC</b> AGRIFRPP820	
<b>Domiciliation</b>	MORIANI (00022)	<b>Nom et adresse du titulaire</b>	ASSOC. SCUDERIA ORIENTE	

*\*Prière de s'assurer que les noms du concurrent et du titulaire du compte apparaissent bien en référence sur les virements et les justificatifs.*

**3.1.12** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Remboursement des droits d'engagements : idem au règlement VHC de support.**

**3.2 EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes de régularité sportive.

**Licences admises (minimum) :**

- ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité
- NCCR - Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

**Pour les concurrents étrangers, licence historique 2023 délivré par leur fédération respective.**

**Titres de participation admis (minimum) :**

- TPNR(E) – National Régularité
- TPRR(E) – Régional Régularité

*Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.*

**3.2.2** Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

**3.2.3** Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

**3.2.4** Lors des Z.R., les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. (Minimum norme CE)

Le Port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

**3.2.9** Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

### **3.3** *ORDRE DE DEPART*

➤ **Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.**

**3.3.1** Pour la 1ère étape du rallye – section 1, le départ sera donné suivant un ordre établi par la Direction de Course. Les VHRS partiront devant les VHC pour le prologue ES1 – prologue ETAPE 1. Les VHRS partiront derrière le VHC pour la section 2 à 5.

**3.3.2** L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

**3.3.3** L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.  
Etape 1 section 1 ; VHRS, VHC, VMRS  
Etape 1 et Etape 2 ; VHC, VHRS, VMRS

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.1** *VOITURES AUTORISEES*

*Selon catégorie – voir règles spécifiques.*

*Le rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :*

- *Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.*
- *Voiture de tourisme de série, conformes à la législation routière en France jusqu'au 31 décembre 1996.*
- *Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France jusqu'au 31 décembre 1996.*

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

**Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.**

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'organisateur autorise l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques.

Choix de limite de moyenne :

- Seules les voitures d'avant 1965 et inférieure à 2000cm3 pourront s'inscrire en moyenne basse.
- La moyenne intermédiaire remplace la moyenne basse pour toutes les autres voitures
- Les véhicules décapotables ne seront pas admis en moyenne haute.

### **4.3.1** *ASSISTANCE*

*Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.*

*L'assistance sera libre entre les spéciales. En fin d'étape, un parc d'assistance sera proposé aux concurrents (conseillé mais non obligatoire)*

**Les dépanneuses mises à la disposition du Directeur de Course au départ de chaque Z.R. pourront après le passage de la voiture balai, prêter assistance aux voitures accidentées aux frais du concurrent.**

### **4.4** *GEOLOCALISATION*

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, lors des vérifications, il sera remis aux concurrents, contre caution un boîtier GPS – un système de géolocalisation.

Une caution de **300€ par chèque, CB et/ou espèces** devra être déposée auprès de la société en charge du système de géolocalisation lors des vérifications administratives.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires, la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur.

L'installation sera sous la responsabilité des concurrents.

Lors des vérifications techniques : Le montage sera vérifié par les commissaires techniques et par La société qui sera présente pour aider au montage et au bon fonctionnement du système.

Une fois le matériel installé et testé sous le contrôle des responsables de la société, le matériel ne devra en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel qui lui a été confié. Toute action visant à empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course du concurrent.

- 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement et remise en conformité immédiate

- 2<sup>ème</sup> infraction : 200 euros et remise en conformité immédiate
- 3<sup>ème</sup> infraction : disqualification du rallye

Les dispositifs devront être restitué au podium d'arrivée au CH10A.

### ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

#### 5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1 DESCRIPTION

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

L'itinéraire horaire figure dans en annexe. Le découpage de cet itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et le road book.

**L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.**

#### 6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

**Dans le but de réduire les nuisances et dans la mesure du possible les reconnaissances sont déconseillées.**

#### 6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

- **Echange de carnet de contrôle pendant le rallye**

Les carnets de pointage seront remis aux contrôles suivants :

**CH0 / CH1A / CH1C / CH4A / CH7A / CH7C / CH9A**

#### 6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

### ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

#### 7.1 DEPART

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

#### 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive FFSA.

#### 7.5 ZONES DE REGULARITE (ZR)

Le système de chronométrage est pour chaque ZR effectué par des relevés de points GPS et effectué à la seconde. Les moyennes peuvent changer pendant une étape de régularité.

Lors des vérifications, il sera remis aux concurrents un boîtier de contrôle et de chronométrage GPS, dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents.

Une aide pourra être apporté par l'équipe en charge des boîtiers.

Une fois le matériel totalement installé, il sera testé par une personne de l'équipe, le matériel ne devra, en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale du rallye.

Chaque équipage doit parcourir les ZR à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix de moyenne faite par le concurrent. L'organisateur pourra diminuer les moyennes par temps de pluie.

## REGLEMENT PARTICULIER 4°ALERIA HISTORIC RALLY « ASPHALT » VHRS 2024

Chaque seconde au-dessus ou au-dessous du temps imparti aux points relevés par G.P.S. (basé sur la distance depuis le départ et la moyenne imposée) entrainera une pénalité d'une seconde.

*Pour chaque seconde au-dessous du temps imparti : 1 seconde de pénalité.*

*Pour chaque seconde au-dessus du temps imparti : 2 secondes de pénalités.*

**Exemple :** Moyenne définie 60 km/h

*Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire) Temps idéal : 10mn.*

*a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 42 secondes de pénalité.*

*b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.*

L'organisateur prévoira des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu des zones de régularité. Le chronométrage à ces lignes intermédiaires sera également effectué à la seconde.

Chaque seconde de différence avec le temps idéal entrainera une pénalité de 1 seconde. Pour une même zone de régularité, il peut donc y avoir une ou plusieurs pénalités.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1<sup>ère</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2<sup>ème</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Il est impératif que les chronométrateurs soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures.

Si le PC temps ne reçoit aucune information du boîtier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs ZR.

Le G.P.S. mis à bord de chaque véhicule permettra d'en vérifier également la vitesse en tout point du parcours et pourra donc servir au respect du paragraphe précédent ainsi que des prescriptions du Code de la Route.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié (GPS). Ce matériel pourra être contrôlé en tout point du parcours par l'organisateur, notamment au début et à la fin de chaque secteur de régularité. Toute action visant à en empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course.

### PROCEDURE DE DÉPART / D'ARRIVÉE :

Le départ sera donné départ arrêté au niveau du panneau rouge à la minute ET 00 seconde décomptée par les commissaires ou l'horloge placée au départ.

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera la même que le rallye VHC.

À l'issue de chaque secteur de la zone de régularité un point STOP sera matérialisé par les panneaux à fond rouge pour permettre la transmission des données de chronométrage enregistrés par G.P.S. Les concurrents ne pourront repartir qu'après le signal du Commissaire de route préposé.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

### 7.5.4. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course.

Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ **30** minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

### 7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point de chronométrage passé par le dernier concurrent, afin d'établir un classement de cette zone de régularité, ou annuler la ZR s'il n'y a pas d'autres solutions.

### 7.5.17. SECURITE DES CONCURRENTS

**7.5.17.3** S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une Z.R. afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

## REGLEMENT PARTICULIER 4°ALERIA HISTORIC RALLY « ASPHALT » VHRS 2024

L'intervention ne se fera que si la route de course de la Z.R. bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de la Z.R. y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer la Z.R. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge. Les frais de dépanneuse restent donc à la charge du concurrent s'il en demande l'intervention.

**7.5.17.4** Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

**Un autocollant avec le numéro du PC COURSE sera distribué à chaque concurrent et devra être apposé dans tous les véhicules de manière visible.**

### 7.6 PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape après pointage au CH de fin d'étape obligatoire :

#### CH1A – CH 7A – CH10A

Les concurrents devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant leur heure de départ de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière et avec sa propre assurance.

## ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de fin d'étape et de fin de rallye ;

#### CH1A – CH 7A – CH10A

Lors de la publication des classements, l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

*Il sera établi :*

- **Un classement général toutes moyennes confondues**
- **Un classement par moyenne**
- **Un classement féminin**

## ARTICLE 10 REMISE DES PRIX - COUPES

### 10.1 REMISE DES PRIX

*Les équipages classés qui ne participeraient pas au complet à la remise des prix sur le podium d'arrivée au CH10A, perdront le bénéfice de leur prix.*

**La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée CH10A - le dimanche 02 juin 2024 – ALERIA.**

**Liste des Prix :**

**Classement général toutes moyennes confondues**

- Aux 3 premiers 2 trophées
- Au premier équipage féminin 2 trophées

**Classement général / moyenne**

- Au premier 2 trophées

**Tous les équipages classés**

- 2 trophées souvenirs